

SERVICE / DIVISION	Service du développement économique / Développement économique	No SD SD-2024-394
OBJET	Recommander au conseil d'approuver l'avenant numéro 2 à l'entente sectorielle de développement du secteur agroalimentaire à Laval 2020-2023 à intervenir entre la Ville de Laval et les partenaires stratégiques du secteur agroalimentaire afin de prolonger la durée de l'entente jusqu'au 31 mars 2026	
No dossier(s) interne(s) :		
No LV :	NE S'APPLIQUE PAS	
DISTRICT(S) :	00-Tous les districts	
Date CE souhaitée :	2024-02-07	
Date CM souhaitée :	2024-03-05	
Actions : ENTENTE		
Demande d'achat : Non		
CT requis : Non		

SERVICE / DIVISION	Service du développement économique / Développement économique	No SD SD-2024-394
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
<u>Date</u> 2023-02-07	<u>No résolution</u> CM-20230207-91	<u>Objet</u> APPROBATION - AVENANT 1 - ENTENTE SECTORIELLE - DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE
<u>Résumé</u>		
Sur recommandation du comité exécutif,		
IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra El-Helou		
APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier		
et résolu à l'unanimité:		
d'approuver l'avenant numéro 1 à l'entente sectorielle de développement du secteur agroalimentaire à intervenir entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, la ministre des Affaires municipales, le ministre de l'Emploi, le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval - Direction de santé publique, le Syndicat de l'union des producteurs agricoles de Ville de Laval, l'Office du tourisme de Laval inc. et Ville de Laval afin de prolonger la durée de l'entente jusqu'au 31 mars 2024;		
d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ledit avenant.		
ADOPTÉ		
(SD-2022-5560)		
<u>Date</u> 2023-01-25	<u>No résolution</u> CE-20230125-182	<u>Objet</u> RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - AVENANT 1 - ENTENTE SECTORIELLE - DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE
<u>Résumé</u>		
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:		
de recommander au conseil d'approuver l'avenant 1 à l'entente sectorielle de développement du secteur agroalimentaire à intervenir entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, la ministre des Affaires municipales, le ministre de l'Emploi, le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval - Direction de santé publique, le Syndicat de l'union des producteurs agricoles de la Ville de Laval, l'Office du tourisme de Laval inc. et la Ville de Laval afin de prolonger la durée de l'entente jusqu'au 31 mars 2024;		
d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ledit avenant.		
(SD-2022-5560)		
<u>Date</u> 2021-03-10	<u>No résolution</u> CM-20210310-186	<u>Objet</u> APPROBATION - ENTENTE SECTORIELLE - DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE
<u>Résumé</u>		
Sur recommandation du comité exécutif,		
IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier		
APPUYÉ PAR : Ray Khalil		
et résolu à l'unanimité:		
d'approuver l'entente sectorielle à intervenir entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval ' Direction de santé publique, le Syndicat local de l'union des producteurs agricoles de Laval, l'Office du tourisme de Laval inc. et la Ville de Laval concernant le développement du secteur agroalimentaire à Laval, 2020-2023;		
d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.		
ADOPTÉ		
(SD-2021-380)		
<u>Date</u> 2021-03-03	<u>No résolution</u> CE-20210303-587	<u>Objet</u> RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - ENTENTE SECTORIELLE - DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE
<u>Résumé</u>		
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:		
de recommander au conseil d'approuver l'entente sectorielle à intervenir entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval ' Direction de santé publique, le syndicat local de l'union des producteurs agricoles de Laval, l'Office du tourisme de Laval inc. et la Ville de Laval concernant le développement du		

SERVICE / DIVISION	Service du développement économique / Développement économique	No SD SD-2024-394
<p>secteur agroalimentaire à Laval, 2020-2023;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.</p> <p>(SD-2021-380)</p>		
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Plusieurs partenaires dont le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval, Direction de santé publique, le Syndicat de l'UPA de Ville Laval, l'Office du Tourisme de Laval inc. et la Ville de Laval ont signé l'Entente sectorielle de développement du secteur agroalimentaire à Laval 2020-2023, laquelle est entrée en vigueur le 30 mars 2021 et devait se terminer le 31 mars 2023.</p> <p>Un avenant à l'entente (l'avenant numéro 1) est intervenu entre les parties en 2023 afin de prolonger la durée de l'entente jusqu'au 31 mars 2024.</p> <p>Les partenaires sont toujours satisfaits de leur collaboration et des actions réalisées à ce jour dans le cadre de l'entente.</p> <p>Les partenaires désirent prolonger à nouveau, via l'avenant 2, la durée de l'entente jusqu'au 31 mars 2026 afin de permettre que l'objet et les obligations qui y sont prévus soient réalisés.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>Le prolongement pour la mise en oeuvre de l'entente permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de répondre aux enjeux communs de développement agroalimentaire de Laval; - d'assurer l'occupation et la vitalité du territoire agricole de la région de Laval; et - de soutenir le développement du secteur agroalimentaire lavallois. 		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>REMARQUE(S)</p> <p>Tous les partenaires ont approuvé le contenu du projet d'avenant numéro 2.</p>		
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil d'approuver l'avenant numéro 2 à l'Entente sectorielle de développement du secteur agroalimentaire à Laval 2020-2023 à intervenir entre la Ville de Laval et les partenaires stratégiques du secteur agroalimentaire afin de prolonger la durée de l'entente jusqu'au 31 mars 2026;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.</p>		